

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 31	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. »
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'action funeste de nos va-t-en-guerre ne doit pas faire rompre les négociations commencées en vue d'un accord franco-allemand. — La Chambre vote le budget en troisième vitesse. — Il paraît que M. Alexandre Millerand a prononcé un discours.

On rencontre parfois des types bien curieux à observer et, d'un certain point de vue psychologique, assez amusants parmi les terribles va-t-en-guerre qui ont avec la porcelaine de Limoges cette double ressemblance d'être richement décorés et de craindre le feu !...

Jules Vallès racontait que, dans sa douloureuse enfance, il a connu un phénomène de professeur qui enseignait aux élèves une philosophie dont il était complètement dépourvu. Ce type, pour « démontrer l'existence de Dieu », n'avait besoin que d'une table et de quelques haricots. Sur celle-ci il disposait ceux-ci dont les uns représentaient les « éléments de l'univers » et les autres « les facultés de l'âme ». Puis, avec une stratégie inflexible, le démonstrateur faisait manœuvrer ses haricots contre les objections et les doutes qu'il ne tardait pas à anéantir par une charge générale et concentrée de toutes ses « preuves » rassemblées. Et lorsque les facultés de l'âme et les éléments de l'univers se trouvaient réunis sur un coin de la table en un petit tas de légumes secs, alors il étendait vers celui-ci un index irréfutable et proférait solennellement ces mots : « Dieu est là ! »

Personne n'osant contester cette redoutable affirmation, l'auditoire, vivement ému, allait se coucher tandis que le démonstrateur, qui devait en avoir grand besoin, allait sans doute seoucher lui-même.

C'est un traitement qu'on devrait bien pouvoir infliger à des phénomènes du même ordre, mais d'un genre plus dangereux, auxquels il suffit de quelques souvenirs historiques sur la Prusse de 1806 et de quelques considérations économiques sur le développement industriel de l'Allemagne pour vous montrer les éléments en formation d'un très prochain conflit. Ils rassemblent, eux aussi, leurs preuves en un faisceau irrésistible et puis ils vous disent : « La guerre est là ! »

En peignant le diable sur le mur, dit je ne sais quel proverbe, on le fait venir. Je ne crois pas qu'il suffise d'évoquer la guerre pour la faire venir, ni que l'incurable manie de ces affolés puisse prévaloir sur la volonté pacifique des peuples bien décidés à ne pas se ruer une nouvelle fois à cette horrible et absurde besogne de massacrer et de dévaster. Mais il est certain que leur mauvaise influence qui s'exerce des deux côtés à la fois — chaque parti nationaliste se servant de celui d'en face comme épouvantail — retarde et rend plus difficile l'œuvre d'accord et de paix. Rien que pour cela, ils mériteraient d'être pendus !...

Comme il était aisé de le prévoir et comme on l'avait prévu, l'accord franco-allemand ne se fait pas tout seul. Les négociateurs rencontrent des obstacles. Et aussitôt, nos va-t-en-guerre de triompher ! Au lieu de s'efforcer à résoudre les difficultés, ils travaillent à les rendre irréductibles. Toute une presse est déchaînée à propos des discours de M. Stresemann déclarant que le désarmement devra être général et que les associations patriotiques d'Allemagne sont une affaire d'ordre intérieur !

Oh ! avec eux, ça ne traîne pas ! Il faut rompre les pourpals, s'écrient-ils ; il faut renoncer à toutes négociations !

Comme cela, évidemment, ce sera clair et nous n'aurons plus d'autre recours que la force ! Nous connaissons de nouveau les douceurs de cette paix cuirassée d'avant 1914 et de ces surenchères épouvantes d'armements qu'on ne trouve jamais assez forts ni assez rassurants. Voilà qui aiderait beaucoup à redresser les finances et à restaurer le franc. Si l'on écoutait ces malheureux fous, qui se disent les meilleurs Français, on accablait la France sous prétexte de la sauver !

Informations

Le désarmement de l'Allemagne
La Conférence des ambassadeurs a publié le communiqué suivant :
« La conférence des ambassadeurs a pris connaissance de divers rapports concernant l'état des questions relatives au désarmement de l'Allemagne encore en suspens, dont elle poursuit l'étude avec le désir d'un hâter le règlement dans toute la mesure du possible. »

Des Anglais dans l'armée russe
Suivant le Daily Mail, des agents soviétiques secrets font des efforts pour obtenir l'engagement dans l'armée rouge d'anciens officiers de l'armée britannique. Grâce à des subterfuges, les engagements sont datés de Paris et de Berlin. On offre de magnifiques appointements variant de 1.000 à 1.500 livres sterling par an. Un expert militaire britannique a déclaré qu'il y avait des centaines d'Anglais servant le gouvernement des Soviets. Toutefois, leur salaire ne dépasse pas 400 livres sterling par an.

En Espagne
Presque tous les officiers d'artillerie impliqués dans les incidents de septembre ont signé leur reddition. Le conflit est donc terminé. Le général Primo de Rivera a exprimé sa vive satisfaction de ce résultat. « Le gouvernement, a-t-il dit, est reconnaissant du geste des officiers d'artillerie dont il n'a jamais méconnu les mérites. »

L'insurrection albanaise
On mande à la Chicago Tribune que la révolution est loin d'être matée en Albanie. L'arrivée dans le port de cinq destroyers italiens et d'un croiseur accredité singulièrement ces dires. Suivant d'autres nouvelles, Scutari aurait été pris par les rebelles. Aucun communiqué n'a été publié pour expliquer la présence de la flottille italienne, mais on assure qu'elle est due aux événements d'Albanie.

Le Congrès américain
Le New-York Herald Tribune donne les principaux passages du message du président Coolidge :
Le président est partisan d'une diminution notable de l'impôt sur le revenu vices gouvernementaux. Il recommande d'une stricte économie dans les dépenses de l'octroi de subventions à l'agriculture et exposera la politique des Etats-Unis à l'égard du Mexique.
Le message présidentiel sera extrêmement réservé et prudent, étant donné qu'il servira de plate-forme républicaine aux élections de 1928, et en raison surtout des gains obtenus par les démocrates à la Chambre et au Sénat.

Les Grands Raids
Le commandant Dagnaux, accompagné du mécanicien Duvart, a quitté l'aérodrome du Bourget à destination de Marigaux, but de sa première escale dans son voyage vers Madagascar.

La Reichswer noire
La Volksrecht publie des détails sur la Reichswer noire en Silésie, dont l'existence fut révélée par le Berliner Tageblatt.
Depuis longtemps, affirme la Volksrecht, la Reichswer a installé dans cette province des bureaux de conscription. Elle est divisée en quarante cercles ; à la tête de chacun d'eux se trouve un officier.
Certains cercles importants, comme ceux de Breslau et de Görlitz, ont même des officiers en supplément.
Des officiers, comme par hasard, sont tous des nationalistes de la nuance la plus extrême.
Pour la forme, ils s'abstiennent d'être inscrits dans les sociétés nationalistes, mais ils entretiennent avec elles les rapports les plus étroits.

Une colonie anglaise à l'Italie
Le « Lokal Anzeiger » annonce que pendant la prochaine session de la S. D. N., les délégués de l'Italie, de la France et de la Grande-Bretagne examineront la possibilité de donner une solution au problème colonial italien.
La solution envisagée, d'après le « Lokal Anzeiger » serait celle qui consisterait entre autres à rétrocéder à l'Italie une colonie britannique d'Afrique.
La colonie anglaise qui serait cédée à l'Italie serait celle de Kenya, dans l'Afrique orientale, au sud du pays des Somalis.

Les funérailles de Krassine
Les funérailles de Krassine ont revêtu la plus grande simplicité. Dans la matinée, le représentant du sir Austen Chamberlain et des membres de toutes les ambassades et légations vinrent présenter leurs condoléances à Mme Krassine et assistèrent à la levée du corps, qui eut lieu à l'ambassade des Soviets. Un fourgon automobile transporta ensuite le cercueil contenant la dépouille de Krassine au Columbarium de Goldors Green où eut lieu l'incinération.

Le fait est-il d'importance générale ou particulière ?
Ordinairement, la presse s'occupe de faits d'importance générale : accidents, politique, faits-divers. Mais c'est dans le « fait-divers », justement, que se pose le plus souvent, pour le reporter, le cas de conscience. Je parle d'une chose que je connais bien. J'ai « mangé », depuis quinze ans, autant de faits-divers que n'importe quel confrère. J'ai coté de grandes misères, assisté à de terribles drames, approché de nombreux criminels. Dans l'intimité de l'interview, j'ai démasqué — sans toujours le dire — de hauts personnages dont je n'aurais pas fait volontiers mes compagnons d'existence. J'ai surpris des secrets.

Terrible métier, au fond, que le nôtre — et qui n'enrichit pas son homme. On m'a proposé souvent de l'argent — comme à tout le monde — et parfois en toute innocence :
— Si vous défendez ma cause, « on s'arrangera »...
Nous n'avons pas droit, nous autres, à de tels « arrangements ». Un journaliste digne de ce nom ne reçoit pas d'autre argent que son salaire. Cela fait sourire les gens habiles. C'est pourtant plus vrai qu'on ne pense.

Un avocat touche ses honoraires pour défendre la veuve et l'orphelin. Un reporter, non ! J'ai fait sortir des gens de prison. J'ai arraché un innocent au bagne. Je n'ai « touché » une fois, qu'une seule fois, quelque chose. J'avais bataillé deux mois contre un juge, enquêté partout, déniché des témoins, prouvé des faits et réuni des arguments pour démontrer qu'un meurtre était accidentel, et que l'unique coupable était la fatalité. La géole s'ouvrit enfin, l'accusation fut abandonnée. La mère de l'accusé m'offrit des fleurs. Jamais je ne fus si bien payé...
Cependant le public croit aisément à la vénalité de ceux qui le renseignent. Il confond l'information et la publicité. Ce sont deux choses très différentes. Le reporter ne s'occupe pas de publicité. Je n'en ai, pour ma part, jamais fait. Je ne sais pas comment « ça se pratique », et si j'avais une annonce à publier, je serais fort embarrassé. J'irais probablement trouver « un agent de publicité », en cherchant d'abord son nom dans le Bottin. (Du Soir).

« Récussé « son papier » en donnant à tout prix une information sensationnelle — ou cacher une partie de la vérité pour conserver l'honneur d'un tiers. —
Il s'agit, alors, d'écouter sa conscience : c'est dur, renoncer au beau « papier » difficilement obtenu, après une longue enquête, des courses sans nombre, des démarches pénibles, ou l'on a mis en jeu toutes ses ressources, toute sa foi, toute la passion du médier, alors qu'on touche au but, qu'on cueille le fruit sur l'arbre, et qu'on va le manger. Le combat, cependant, se résume à ceci :

« Attendu, rédigeait pendant ce temps l'huissier fort étonné d'être mêlé à cette affaire, qu'ayant fixé un pinceau à l'extrémité caudale du dit bœuf, MM. Dorgèles et Warnod, en présence de M. Frédéric, propriétaire, etc., etc. — C'est épatant, observait celui-ci. — Or, le pinceau allait son train ; petit à petit, un barbouillage sans nom recouvrait la surface qu'il fallait présenter à l'admiration des snobs, le tableau prenait forme. A vrai dire, ce n'était point une œuvre longuement méditée, mais, à force de vider les tubes, on pouvait saisir par instants des effets fort curieux, des valeurs rares, des rapports et comme toutes espèces d'intentions. — Hein ! Crois-tu, s'exclamait Dorgèles, ton bon Lolo en a de la chance ! On paiera cher sa première croûte ! — Messieurs, interrompait l'huissier, que ce constat zoologique et pictural ahurissant, quelle dénomination assigner à cette œuvre ? — Ma foi... dit Dorgèles. — Inscrivez : Nature morte, proposa Frédéric. — Non... non... s'écria Roland, Attendez : Nature morte ? — Il toucha du coude son complice et demanda : — Qu'en penses-tu ? — On pourrait, commença-t-il, appeler ça... — Silence ! l'arrêta Dorgèles qui, tout à sa mystification, se frottait le front et venait de trouver une idée. Huissier, écrivez. — Titre : Et le soleil se couche sur l'Adriatique. — Il dicta : « Titre : Et le soleil se couche sur l'Adriatique, puis signa en grosses lettres : Joachim-Raphaël Borelli. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le pinceau, chargé de couleur, le petit père Dédé approcha de Lolo une grande toile et, à mesure que le brave animal manifestait son contentement et remuait la queue, le pinceau commençait son travail. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

LES ABUS CHEZ LES SOVIETS

Pour tromper, chez elle, les ressources supplémentaires nécessaires au développement de son industrie, et notamment l'argent indispensable pour le renouvellement de son outillage, l'U. R. S. S. a organisé une campagne d'économies.

Elle cherche à réduire, à simplifier son appareil de gestion et d'administration qui lui coûte annuellement environ deux milliards de roubles. Elle estime que l'on peut diminuer les dépenses de cet ordre de 3 à 400 millions.

Ces déformations de la campagne d'économies ont suscité de vifs mécontentements dans les masses ouvrières.

Les dirigeants de l'U. R. S. S. signalent que le personnel bureaucratique est encore trop exagéré, qu'il comporte des « fonctionnaires supérieurs » qui ne sauraient prétendre à être des spécialistes honnêtes et appliqués, mais qui accaparent scandaleusement les automobiles et reçoivent des tantièmes.

Décidément, les hommes régénérés par la révolution communiste ressemblent étrangement aux humains attardés dans les anciennes formations sociales !...

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

EN PEU DE MOTS...

— A Lunel, la famille Gauthier-Barthes, composée du père, de la mère et de quatre enfants a été empoisonnée par des champignons. Le médecin ne peut se prononcer sur l'état des malades.

— A son arrivée à Douvres, M. Mac Donald a déclaré que le gouverneur général de l'Algérie suit une politique équilibrée et très libérale.

— A l'élection du Conseil Général de Delle (Belvoir), ont obtenu : MM. Louis Vieillard, maire de Morvillars, ancien député, républicain, 2.507 voix, élu ; Henri Dubail, hôtelier, socialiste, 1.339 voix. Le parti radical n'avait pas présenté de candidat.

— La neige a fait son apparition à Remiremont. Les hauteurs environnantes sont toutes blanches. Le froid est très vif dans toute la région.

— Le 28 novembre, l'agence roumaine Radior affirmait que la santé du Roi de Roumanie était satisfaisante.

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

NOS ÉCHOS

Guillaume II à Paris
Celui qui devait être Guillaume II (puis rien du tout) a visité l'Exposition Universelle de Paris en 1878.
« J'ai, dit-il dans ses Mémoires, séjourné à Paris de la fin de septembre au commencement d'octobre, guidé de façon admirable par Rudolf Lindau ; j'ai visité avec grande satisfaction le Louvre, le Musée de Cluny, Notre-Dame, la Sainte-Chapelle et d'autres lieux.
« Un jour, je suis entré au Palais de Justice pour y assister à un jugement ; un autre jour, j'ai monté aux Tuileries dans un ballon captif et j'ai pu ainsi contempler un merveilleux panorama de Paris. Pendant que j'étais dans les rues, j'ai eu l'occasion de lever mon chapeau sur le passage du président Mac-Mahon ; j'ai rencontré aussi le général Chanzy et d'autres célébrités politiques ou militaires de la France.
« Au Théâtre-Français, j'ai vu une superbe représentation des Fourchambault ; Mme Agar jouait ; c'est une magnifique actrice, tout à fait dans la grande tradition. Tous ceux qui visitent Paris doivent être sensibles aux charmes des environs de la capitale, particulièrement de Saint-Cloud et de Versailles ; j'ai, pour ma part, subi leur

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

FAITS DIVERS.

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépendants passa ce qu'on eût espéré. »

« Le succès de cette toile aux Indépend

Chronique du Lot

FRAUDE !

Un de nos confrères raconte qu'un témoin qui déposait devant le tribunal correctionnel, fit la déclaration suivante :

« Votre Profession ? » lui demande le Président. — « Fabricant de meubles Louis XVI authentiques », répond ce témoin.

« Comment, fait le Président, authentiques ? »

« Parfaitement, répond le témoin, toute ma fabrication ancienne est authentique.

Ce fait n'est pas à discuter : et son authenticité n'est pas douteuse, car, qui, donc, ignore que l'on « fabrique » des vieux meubles qui font le ravissement de nombreux amateurs, mais non de connaisseurs.

C'est de la fraude, dira-t-on. Sans doute, il y a fraude sur la « vieille » du meuble. Mais il arrive rarement que les acheteurs de « vieilleries » se plaignent de ce que les fabricants continuent en toute sécurité leur lucrative profession.

Les nouveaux riches ont de l'argent à dépenser, puisqu'ils savent certains savent trop comment ils l'ont gagné !

Comment ils l'ont gagné ? Eh ! bien, c'est au détriment des consommateurs, parbleu !

Un fait vient d'être rendu public : la police a procédé à l'arrestation d'un exploiteur sans vergogne.

Ce fait le voici, tel que le relatent les journaux :

« On vient d'arrêter au marché de la Villette, un peseur qui avait trouvé le moyen d'augmenter ses appointements de façon appréciable. Aux clients charcutiers, il annonçait un poids supérieur à leur livraison dans une proportion d'environ 5/10.

« Les opérations portant journalièrement sur des dizaines de milliers de kilos à 12 fr. l'un, l'indélicat employé réalisait donc de 6 à 7.000 francs par jour.

« Il est actuellement au Dépôt, où plusieurs de ses complices iront le rejoindre prochainement.

Voilà une nouvelle cause de la hausse des denrées. Il est évident que le marchand frustré sur la quantité des denrées qui lui sont adressées ne veut pas perdre ce qui lui a été volé.

Qui donc payait la différence ? Le consommateur auquel on majorait le prix de la marchandise.

Certes, de tout temps il en a été ainsi, mais ce qui est inexplicable c'est que les commerçants sachant que le poids de la marchandise livrée était faux ne se soient pas fâchés, ou n'aient pas au moins refusé la marchandise.

Bah ! le consommateur a le porte-monnaie garni : il paiera ce qu'on lui demandera. A prendre ou à laisser, tel fut le principe de nombreux marchands depuis quelques années. Et les consommateurs s'inclinèrent.

Il se pourrait, et c'est l'espoir qu'il faut avoir, que la vague de baisse s'accroisse pour mettre à la raison les mauvais marchands. Mais alors, que les consommateurs surveillent les pesées !

Trafic sur les meubles « anciens » fabriqués de la veille, ça n'intéresse que des amateurs, des snobs riches qui ne savent que faire de leur argent. Mais trafic sur les denrées de première nécessité, sur le poids de ces denrées, c'est une fraude, un vol, dont il faut que les consommateurs ne soient pas victimes, et contre lesquels ils doivent être protégés.

LOUIS BONNET.

LA RÉFORME JUDICIAIRE devant la Chambre

M. Bouat, député du Lot expose quelques arguments des adversaires du projet

Au cours de la deuxième séance du 25 novembre, pendant la discussion du Budget de la justice, M. Bouat, député du Lot, a pris la parole pour réclamer la modification des décrets du 3 septembre supprimant les tribunaux d'arrondissement.

Voici, d'après le *Journal Officiel*, le texte in extenso de ses déclarations :

M. le Président. La demande de renvoi à la commission est retirée.

La parole est à M. Bouat, sur le chapitre.

M. Bouat. Avant de voter les ressources nécessaires au fonctionnement des tribunaux d'arrondissement, je voudrais présenter quelques brèves observations, en m'excusant auprès de la Chambre s'il m'arrive de reprendre des arguments déjà exposés au cours de la discussion générale. Je ne retarderai d'ailleurs pas le vote du budget, mes observations ne devant durer que quelques minutes.

Je ne suis pas un adversaire du Gouvernement actuel ; je l'ai constamment soutenu de mon vote. Je me félicite qu'il ait pu conjurer la violente crise monétaire de juillet dernier et je souhaite vivement qu'il puisse affermir les heureux résultats que nous enregistrons sur le marché des changes.

Je vous déclare cependant, M. le garde des sceaux, que je ne ratifierai en aucun cas, dans leur forme actuelle, les décrets concernant la réforme judiciaire.

Quelques semaines après votre arrivée place Vendôme, vous supprimiez d'un trait de plume 227 tribunaux et 218 prisons. L'économie ainsi réalisée, évaluable à 1 million moins pour l'Etat, est évaluée à 1 million environ pour 1926 et à 6 millions et demi pour les années à venir.

Je me suis demandé si la situation légitimement de précipitations, et je pense que de si médiocres résultats sont loin de justifier le trouble que vous avez jeté dans le pays. Le pays n'a ni compris, ni approuvé votre réforme. Non seulement nombre d'auxiliaires de la justice ont été gravement lésés, non seulement vous avez porté un rude coup au foyer intellectuel des petites villes,

mais, ce qui est plus grave encore, vous avez, désormais, rendu tout recours, même impossible, le recours à la justice pour un grand nombre de nos paysans.

M. Chassagnac. C'est exact.

M. Bouat. Et vous prenez ces mesures, M. le ministre, au moment où l'un des plus impérieux devoirs du Gouvernement est de rendre le paysan à la terre en lui rendant le séjour à la campagne le plus commode possible, en lui apportant des facilités nouvelles et non en lui créant des difficultés.

(Applaudissements.)

Des collègues plus qualifiés que moi vous ont dit ce que le décret en question est critiquable, il vous ont dit par qui il semble avoir été inspiré et au profit de qui il peut jouer. Je me contente, pour ma part, d'attirer votre attention sur la situation faite à certains justiciables, et permettez-moi de vous citer un exemple des premiers effets de votre décret dans nos campagnes.

Dans une commune reculée de mon département, un petit agriculteur, propriétaire d'un hectare, vient de perdre sa terre inculte, chez son voisin, en détruisant les mauvaises herbes. Le dommage causé est évalué, par ce voisin, à 50 fr. Mais le décret invoqué par le propriétaire a amené son auteur devant le tribunal correctionnel. Le déplacement au chef-lieu, aller et retour, a exigé trois journées, pour un litige de 50 fr.

Je pourrais vous citer bien d'autres exemples d'agriculteurs obligés de se déplacer au chef-lieu pour des délits insignifiants.

A l'heure où l'agriculture manque de bras, croyez-vous, monsieur le ministre, qu'il soit indigne d'imposer des frais de déplacement importants à ces petits agriculteurs qui gagnent si péniblement leur vie ?

Avez-vous pensé que le temps perdu par ces paysans est aussi perdu pour le pays tout entier ? (Applaudissements sur divers bancs.)

Comme j'ai si eloquemment démontré notre éminent collègue M. de Moro-Giafferri, les frais certains et immédiats provoqués par votre réforme dépassent de beaucoup les bénéfices aléatoires et à échéance indéterminée que vous en attendez.

Les décrets du 3 septembre sont impopulaires, nuisibles, et ne peuvent se justifier par des raisons d'économie.

Le mécontentement ne diminue pas, il grandit et il se développera au fur et à mesure que les justiciables subiront les dégâts et les frais d'une réforme qui constitue, pour nos campagnes isolées, une véritable brimade. (Applaudissements sur divers bancs.)

Vous l'avez d'ailleurs si bien compris, que vous avez essayé d'en atténuer les effets. Ils restent néanmoins déplorables pour tous ceux qui habitent dans les petites campagnes éloignées de la voie ferrée, qui ne sont en rapport avec le chef-lieu que par des moyens de communication longs, coûteux, qui, souvent, même, n'en ont aucun.

La réforme attendue par le pays est celle qui permettrait de rendre à tous les degrés de la justice plus expéditive et moins coûteuse. Malgré l'extension de la compétence des juges de paix, vous avez fait le contraire.

Aussi, monsieur le garde des sceaux, et monsieur le président du conseil, je vous prie de bien vouloir amender les décrets du 3 septembre. La chose est possible. Des parlementaires appartenant à tous les partis ont déposé des propositions tendant à modifier ces décrets et j'ai notamment signé avec de nombreux collègues, une proposition de M. Coty.

J'espère que vous voudrez bien vous en inspirer pour compléter votre réforme et trouver une solution acceptable. Je serais très heureux que vous pussiez nous donner les apaisements nécessaires, en même temps que vous nous proposerez la modification des décrets de votre réforme et malgré tout le désir que j'ai de ne gêner en rien l'œuvre de redressement financier, je vous prie d'insister sur la possibilité de votre réforme, même si la question de confiance est posée.

Il ne faut pas, en effet, que profitant de notre volonté de ne créer aucune difficulté au président du conseil, on essaie de nous faire voter des mesures qui nous jettent dans le désastre et que le Gouvernement restant intrinsèque sur ces questions, secondaires à l'heure actuelle, était renversé, nous serions en droit de dire qu'il a voulu sa chute. M. de Grandmaison. Vous ne pouvez renverser le Gouvernement pour de pareils motifs. C'est de la politique de clocher ! (Interruptions sur divers bancs à gauche et à droite.)

Dans les circonstances où nous nous trouvons, il faut voir plus haut !

M. le Président. Ces interruptions ne sont pas de nature à nuire à la discussion.

M. Bouat. Voulez-vous écouter l'orateur.

M. Bouat. Si le Gouvernement veut se suicider, c'est son affaire. Mais vous ne pouvez prétendre que cette réforme soit d'importance essentielle, en regard de la situation financière qu'il y a urgence à rétablir.

M. de Grandmaison. C'est un commencement.

M. Henry Fontanier. Mais cette réforme se traduit par un excédent de dépenses.

M. Bouat. Comment des hommes de la qualité et de M. Poincaré et de M. Barthou peuvent-ils s'exprimer sur cette petite histoire de réforme judiciaire ? (Applaudissements sur divers bancs.)

Comment peuvent-ils prétendre qu'il y a de notre situation financière ? Allons donc ! Nous ne pouvons l'admettre.

M. le Président du conseil. Nous verrons cela au moment de la discussion des décrets.

A ce moment, la question de confiance sera posée.

M. Bouat. Je m'excuse de cette explication de vote prématurée, mais j'ai cru, monsieur le président du conseil, qu'il était utile de la présenter aux députés du Lot, car nous sommes nombreux ici dans le même état d'esprit et qui souhaitons un accord sur ce point avec le Gouvernement. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

Nos Parlementaires

M. de Monzie, Sénateur, Maire de Cahors, vient de recevoir de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, la lettre suivante :

Paris, le 9 novembre 1925.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés d'échange de communications téléphoniques entre le Lot et Paris ainsi que dans l'intérieur du département.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les communications téléphoniques entre le département du Lot et Paris sont établies par l'intermédiaire des circuits Cahors-Limoges et Limoges-Paris. Entre ces deux dernières villes, l'audition est généralement bonne sur les 5 circuits en service. Elle est parfois défectueuse entre Paris et les localités du Lot lorsque les communications ne peuvent être données par l'intermédiaire du relais amplificateur installé au poste central téléphonique de Limoges.

Un seul des 5 circuits Paris-Limoges ayant subi jusqu'à présent la préparation indispensable pour être utilisé avec le relais amplificateur, l'Administration s'est préoccupée d'améliorer cette situation. Les travaux entrepris à cet effet touchent à leur fin. Dans un mois, au plus tard, l'audition téléphonique pourra être amplifiée sur quatre circuits Paris-Limoges. Il est permis de

penser qu'à ce moment les communications téléphoniques entre le Lot et Paris pourront s'échanger dans des conditions satisfaisantes.

En ce qui concerne les relations téléphoniques départementales, l'enquête n'a pas permis de déterminer la cause des difficultés que vous avez bien voulu me signaler. Il est vraisemblable qu'il s'agit de dérangements passagers sur certains circuits départementaux. En tout état de cause, des instructions ont été données pour que le service de vos postes d'abonnement soit particulièrement surveillé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : *Illisible.*

Votes de nos Députés

Sur le renvoi à la Commission de l'article 36 du budget de la marine marchande (subvention à la caisse des invalides et à la caisse de prévoyance), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.

Contre : MM. Bouat et Malvy.

La Chambre a repoussé par 409 voix contre 130.

Sur l'amendement de M. Raynaud tendant à réduire le crédit du chapitre 15 (service de l'intendance militaire), du budget de la guerre, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.

MM. Bouat et Malvy n'ont pas pris part au vote.

La Chambre a repoussé par 328 voix contre 138.

Sur le renvoi de l'article 20 (solde de l'artillerie), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.

MM. Bouat et Malvy n'ont pas pris part au vote.

La Chambre a repoussé par 326 voix contre 188.

Sur le renvoi du chapitre 25 (solde de la gendarmerie), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.

Contre : MM. Bouat et Malvy.

La Chambre a repoussé par 390 voix contre 146.

Sur la suppression du chapitre 87 (crédits pour la justice militaire), les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Malvy et Calmon.

M. Bouat n'a pas pris part au vote.

La Chambre a repoussé par 345 voix contre 184.

Sur la suppression du chapitre 88 (établissements pénitentiaires), les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Malvy et Calmon.

M. Bouat n'a pas pris part au vote.

La Chambre a repoussé par 354 voix contre 182.

Elections consulaires

Les électeurs portés sur la liste consulaire de la commune de Cahors sont convoqués pour le 12 décembre 1926, à la mairie du chef-lieu du canton, à l'effet de procéder à l'élection de deux juges titulaires et d'un juge suppléant.

Pour les deux cantons de l'arrondissement de Cahors, les élections auront lieu : 1° au tribunal de commerce de Cahors pour le canton sud et à la mairie pour le canton nord.

Aux Instituteurs et Institutrices

Le Bureau de la Section départementale du Lot du Syndicat National des Instituteurs et Institutrices de France et des Colonies nous communique avec prière d'insérer, la note suivante :

« Les institutrices et instituteurs du Lot sont informés que les élections à la Commission de Réforme des Retraités sont fixées au 6 décembre prochain. Le Bureau du Syndicat n'a été avisé que jeudi dernier et il regrette de n'avoir pas été prévenu assez tôt pour pouvoir consulter le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 novembre et lui faire désigner des candidats.

« La liaison entre les délégués et le syndicat étant indispensable, le Bureau invite les maîtres qui désirent poser leur candidature ou celle d'autres camarades à en aviser d'urgence le Secrétaire général.

« Nous rappelons que les délégués sortants sont : Mme Pradelle et Astorg titulaires, Chambon et Cassan suppléants.

« Les membres du bureau qui sont délégués sortants s'effaceront devant toute autre candidature. »

Le Bureau.

Associations

Les associations suivantes sont reconnues :

Amicale du Tarn-et-Garonne, à Cahors. But : Mutualité. Siège : Café de Bordeaux.

Les Jeunes Cadourgnais : sports, gymnastique, préparation militaire, éducation physique. Siège social : Au Patronage, Cahors.

Association des chasseurs pour Boisse et Saint-Authet (commune de Castelnau-Montratier et pour Ste-Alauze, Cajare et Pern).

Objet : mis en commun des terres et bois pour la chasse ; répression du délit de chasse ; repeuplement.

Siège social : Boisse, maison Bouchot.

VOICI LA BAISSÉ !

Nous avons quelques indications précises sur le cours des denrées à Paris et elles permettent de constater que sur la plupart des articles de consommation courante, il y a eu ces dernières semaines une baisse, parfois sensible et toujours très nette.

Voici quelques chiffres des prix pratiqués par les maisons à succursales multiples ayant leur siège social à Paris. Les prix que nous donnons ci-dessous sont établis au kilogramme :

Café : Au 15 août, 33 fr. 80. — Au 25 novembre, 27 francs.

Huile arachide : Au 22 juillet, 11 fr. 10 ; au 25 novembre, 5 fr. 20.

Sucre cristallisé : Au 4 octobre, 5 fr. 25 ; au 25 novembre, 4 fr. 55.

Sucre raffiné : Au 4 octobre, 5 fr. 75 ; au 25 novembre, 5 fr. 20.

Savon (72 0/0) : Au 29 juillet, 3 fr. 10 ; au 25 novembre, 2 fr. 40.

Margarine : Au 29 juillet, 12 fr. 60 ; au 25 novembre, 11 fr. 40.

Pâtes alimentaires : Au 11 octobre, 6 fr. 80 ; au 25 novembre, 6 fr. 60.

Pétrole : Au 17 août, 2 fr. 60 ; au 25 novembre, 2 fr. 50.

Comme on le voit, dans l'ensemble les articles de première nécessité ont marqué un recul qui doit s'accroître si la hausse du franc — comme on peut l'espérer — se maintient. Nous savons qu'il y a toujours une période de quelque durée entre la revalorisation de la monnaie et la baisse des prix. Il faut quelques semaines pour que cette baisse se communique aux détaillants qui veulent écouler leurs provisions. Mais le mouvement est commencé et ce début est encourageant.

Quant au prix du pain, les informations venues de divers côtés prouvent qu'il faut s'attendre à une nouvelle et prochaine diminution.

C'est ainsi que dans la Meuse, nous dit une dépêche de Bar-le-Duc, le prix du pain va baisser dans des proportions importantes. En un mois, il aura passé de 2 fr. 70 à 2 fr. 30.

Enfin, on signale que dans la Sarthe, à la suite d'une intervention du Comité Economique, le syndicat de la Boucherie a appliqué une baisse de deux francs par kilogramme.

Les consommateurs au Lot constatent sans joie qu'ils ne sont pas parmi les plus favorisés et ils comptent sur une action énergique des pouvoirs compétents pour assurer la vigilante protection de leurs intérêts.

LE PAIN A 2 fr. 45

Nous avions écrit les lignes précédentes quand nous avons reçu le communiqué suivant :

La Commission consultative des farines s'est réunie lundi à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

Elle a fixé le prix de la farine dans le Lot à 273 francs le quintal, le prix du blé étant de 190 francs le quintal.

La prime de panification a été portée à 45 francs pour une boulangerie moyenne cuisant 3 balles de farine par jour.

Le prix du pain a été fixé à 2 fr. 45 le kilo, à dater du 3 décembre 1926.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette amélioration et nous en félicitons le Préfet du Lot dont il a fallu l'intervention vigoureuse pour vaincre certaines résistances.

Ce qu'il faut particulièrement remarquer, en effet, c'est que le pain sera désormais taxé et qu'il sera par arrêté préfectoral s'étendant à toutes les communes du département.

CAHORS

LA SAINTE-CECILE

Sainte Cécile n'a pas à se plaindre des hommages que lui rendent ses fidèles. En son honneur, l'Avenir Cadurcien donna un bal au Palais des Fêtes, bal qui obtint un bien meilleur succès ainsi que nous l'avons mentionné.

Dimanche dernier, l'Orphéon avait organisé un concert public qui groupa dans la salle du théâtre une foule considérable de spectateurs et, le soir, un banquet fraternel fit les délices de tous les convives.

Dimanche 28, l'Avenir Cadurcien fêta encore sainte Cécile par un concert et un banquet qui furent très réussis.

A 3 heures, l'Avenir, bannière déployée, se rendit, au son d'un entraîneur pas redoublé sur les Allées Fénelon et prirent place sur le kiosque.

Brillant concert dont le programme bien choisi fut exécuté avec beaucoup de brio par les excellents musiciens de notre belle société musicale.

Le nombreux public le leur prouva bien. Après le concert, musiciens et jeunes clairons et tapins de la « Diane » parcoururent en jouant un pas redoublé les principales artères de notre ville, pour la plus grande satisfaction du public.

Le Banquet

A 7 heures, dans la grande salle de l'Hôtel Terminus, les membres de l'Avenir et de la Diane prirent place autour des tables qui étaient décorées avec un goût parfait.

Le banquet était présidé par M. Orliac, président, aux côtés duquel étaient assis MM. Daynard, fondateur président d'honneur de l'Avenir Cadurcien, Bessières, adjoint au maire, Gayet, vice-président de l'Avenir.

Le menu était composé de bonnes choses : aussi les plats qui se succédaient remplis, revenaient vides à l'office. Mets et vins étaient appréciés par les convives qui ne ménagèrent pas leurs félicitations à MM. Rigaudie et Marre pour les soins qu'ils avaient mis à confectionner un menu de choix.

Durant tout le repas, comme bien l'on pense, musiciens, tapins et clairons manifestèrent leur satisfaction par une gaîté de bon aloi.

Au dessert, selon l'usage, commença la série des discours.

M. Orliac tint, tout d'abord, à saluer M. Daynard, fondateur de l'Avenir, qui toujours fut un conseiller judicieux pour cette Société qui, grâce à lui, jouit aujourd'hui d'une si belle prospérité.

Le remerciement en M. Bessières la municipalité qui a toujours soutenu par des allocations et des subventions, la Société musicale cadurcienne et qui lui a toujours manifesté une vive sympathie.

M. Orliac ne a un mot aimable pour la presse qui ne cesse pas d'apporter le concours de sa publicité à l'Avenir et, après avoir salué les délégués de la Société musicale de Fumet, M. Sarraut, et de Luzech, M. Blaquid, adresse au nom de tous, de chaleureuses félicitations à MM. Vincent, Astruc, Mercier qui ont obtenu la médaille d'honneur des sociétés musicales, médaille qui leur est aussitôt remise, au milieu des bravos unanimes de l'assemblée.

M. Orliac dit, ensuite, combien l'Avenir doit à son directeur, au dévoué maître François Rivière, dont le dévouement, le zèle sont si connus, si appréciés par tous.

M. Orliac espère que, grâce aux efforts, à la bonne entente de tous les membres, l'Avenir Cadurcien connaîtra une plus grande prospérité.

Les excellentes paroles du dévoué président de l'Avenir sont hâchées par des applaudissements et par des bravos vigoureux de toute l'assemblée.

Le calme rétabli, M. Bessières prononce le discours suivant :

Discours de M. Bessières

Mon cher Président, Mes chers Camarades,

L'absence de M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors, et de M. Tassart, 1^{er} adjoint, retenus par d'autres devoirs, me vaut l'honneur et le grand plaisir de représenter la Municipalité à votre si belle fête.

Je n'ai pas la prétention de vous faire un long discours, qui risquerait de troubler votre digestion et de gâter le plaisir de cette joyeuse réunion.

Je dois pourtant rendre un juste tribut d'hommage et de reconnaissance à votre distingué président M. Orliac qui travaille avec une activité et un dévouement sans bornes au développement de votre belle société.

Au banquet de l'année dernière sur la proposition de votre sympathique président vous avez acclamé les deux adjoints de la ville de Cahors membres d'honneur de votre société. Je dois vous dire que vous nous avez fait un immense plaisir, et que nous serions bien fâchés si nous ne pensions pas à vous.

L'occasion n'a pas bien tardé à se faire sentir. Et je suis heureux de vous faire connaître que sur une demande de votre président la commission des finances a inscrit au budget de 1927 une somme de 500 fr. à ajouter à votre subvention.

Nous savons que l'effort n'est pas bien grand, mais je puis vous assurer que nous avons agi selon nos ressources, et que la municipalité ne cessera de vous témoigner chaque fois qu'elle le pourra son entier dévouement.

Permettez-moi d'adresser à votre si dévoué chef M. Rivière, à ses adjoints, à vous tous mes félicitations du noble emploi que vous faites de vos loisirs, car vous êtes pour la plupart, occupés la plus grande partie du jour par vos emplois ou vos affaires, et le temps que vous consacrez à la musique est forcément prélevé sur celui que vous pourriez consacrer au plaisir et au repos.

Et ces concerts, dont vous nous régalez régulièrement, n'ont pas seulement le mérite de nous charmer, de nous faire passer de temps à autre une heure exquise sous les beaux marronniers de notre promenade. Ils ont une bien autre portée ; ils concourent à l'amélioration morale de la population ; à tous, ils font oublier pour un temps, peines et soucis, et j'ajoute que vos concerts sont souvent la seule distraction publique des petites villes de province.

Permettez-moi de vous remercier des satisfactions que vous procurez à la bonne ville de Cahors, et je termine en levant mon verre à la prospérité de l'Avenir Cadurcien.

De vifs bravos saluent les paroles de M. Bessières qui est un ancien membre de l'Avenir Cadurcien.

M. Gau, au nom de la presse, remercie les organisateurs du banquet de leur aimable invitation et de leur sympathique accueil et il assure l'Avenir que son concours et celui de ses confrères sont acquis à la belle société musicale qui par ses concerts donne à la ville de l'animation, et une bonne distraction à la population.

Il boit à la prospérité de l'Avenir.

Les paroles de M. Gau sont vivement applaudies.

M. Daynard tient, à son tour, à dire quelques mots pour rendre un vibrant hommage à M. Orliac, président de l'Avenir, qui ne marchandant ni son temps ni sa peine pour assurer la prospérité de cette Société.

Il félicite également M. Rivière et lève son verre au succès toujours plus grand de l'Avenir.

Tous les convives font une longue ovation au fondateur de l'Avenir, lui témoignant ainsi leur reconnaissance et leur sympathie.

La série des discours est close ; les convives se rendent au Café de l'Industrie où un excellent moka et quelques bocks leur sont servis.

La gaîté fut générale : on parla musique, chants et même sports cycliste, pédestre, etc. et la fête prit fin à minuit, chacun satisfait de la charmante soirée qu'il venait de passer, en l'honneur de Ste-Cécile !

L. B.

Au parc de l'Evêché

Depuis jeudi, le faon et la biche offerts par M. Herriot à la ville de Cahors sont arrivés et ont été installés dans le châtai qui a été construit à leur intention.

INCENDIE

Dimanche matin, vers 5 h. 1/2, le tocsin mettait en émoi la population cadurcienne.

Un incendie s'était déclaré dans l'immeuble Valette, rue des Soubirous, 6.

Les secours arrivèrent bientôt : l'arroseuse-automobile permit d'attendre que l'eau fut donnée.

Un piquet de soldats du 9^e et la police assurèrent le service d'ordre.

Les sapeurs-pompiers rivalisant de dévouement, tentèrent de procéder à une extinction rapide de l'incendie ; mais leurs efforts furent vains.

Le vieil immeuble flambait comme une allumette, et il fut reconnu qu'il y aurait un réel danger de s'aventurer dans l'intérieur, car, tout à coup, le 4^e étage s'effondra.

Peu après, le troisième étage, sous le poids des matériaux s'effondra à son tour.

Les locataires, croyait-on, avaient pu quitter leur appartement. Mme veuve Daynard, qui habitait le 4^e étage dut être descendue.

Mais la locataire du 3^e étage n'a pas été retrouvée.

Les causes de l'incendie

Le feu s'est déclaré au 3^e étage, chez une demoiselle Pradié, âgée de 70 ans.

Cette femme, originaire de St-Martin-de-Vers, était une ancienne institutrice qui depuis de longues années habitait Cahors, vivant d'un modeste secours qui lui était servi et des allocations du bureau de bienfaisance.

Elle sortait de chez elle le soir venu et parcourait les rues pour ramasser dans les tas d'ordures ménagères, les morceaux de papier.

Les pièces de son appartement étaient garnies de ces papiers.

Il y a quelques années, elle fut expulsée d'un logement qu'elle occupait rue des Trois-Baouds.

Quand on voulut nettoyer le logement, on sortit plusieurs camions de morceaux de papier. Quelque temps avant cette expulsion, un commencement d'incendie s'était déclaré dans ce logement.

L'incendie de l'immeuble de la rue des Soubirous semble bien avoir éclaté dans l'appartement de la demoiselle Pradié, qui, par mégarde, a dû jeter une allumette enflammée dans les morceaux de papier au milieu et même sur lesquels elle vivait.

Il est certain que toute enquête est, à l'heure actuelle, difficile à faire pour établir les causes exactes du sinistre, au cours duquel il fut presque impossible aux sapeurs-pompiers de pénétrer et de séjourner dans l'immeuble dont il ne reste plus que les 4 murs.

Le sauvetage

Malgré le grand danger qu'ils couraient, les sapeurs-pompiers n'hésitèrent pas à brâbler dans l'immeuble : l'escalier périlant ne donnait confiance à personne, et c'est avec une vive émotion que les spectateurs voyaient ces braves gens accomplir leur rude devoir.

A un moment donné, alors que l'adjudant Theil venait de pénétrer dans l'immeuble, pour prendre des dispositions afin de préserver les immeubles voisins, un craquement sinistre se produisit : le 3^e étage s'effondra.

On crut que l'adjudant Theil était pris sous les décombres.

Aussitôt, avec un courage, une abnégation du plus haut exemple, le capitaine, le lieutenant et des sapeurs présents se précipitèrent dans l'immeuble au secours de leur camarade.

Celui-ci, heureusement, avait pu se placer sur le mur et échapper au danger.

Les spectateurs, vraiment, vécurent, quelques minutes d'une angoisse inexprimable.

Les dégâts

Les dégâts provoqués par l'incendie s'élevaient à une cinquantaine de mille francs environ et seraient couverts par une assurance.

Après l'incendie

Dans la journée, un service fut assuré par les sapeurs-pompiers. Mais tout était brûlé. Il n'y avait rien à craindre pour les immeubles voisins.

Mais il y avait encore à débayer les décombres pour tenter de trouver le corps de la demoiselle Pradié.

Les recherches n'ont pu être commencées que dans la journée de lundi.

Découverte du cadavre

Dans la journée de lundi, deux équipes d'ouvriers des services municipaux procédèrent au déblaiement des débris de la maison incendiée.

Il s'agissait, surtout, de trouver le cadavre de la femme Pradié.

Effectivement, le cadavre a été trouvé, mais contrairement à ce que l'on croyait il n'était pas dans les décombres.

Il était sur la seule partie intacte du plancher du 3^e étage qu'occupait la malheureuse femme, qui, dit-on, aurait à dessein, provoqué l'incendie.

Le corps a été porté à la Morgue de l'Hôpital.

Lou Gorrit del Quercy

La Société Lou Gorrit del Quercy donnera une grande matinée-bal, le 5 décembre 1926, à 14 h., dans la salle des Ingénieurs Civils, rue Blanche.

L'accentuel le plus cordial sera réservé aux étrangers à la Société et les Sociétaires des autres Amicales du Département seront admis, sur présentation de leur carte, au même taux que les Sociétaires du Gorrit.

Le Secrétaire, MIQUEL.

Hommage posthume

Le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, a été l'ordre de notre très regretté compatriote, originaire de St-Pierre-Teilhac, le sergent aviateur Latapie, dans les termes suivants :

« Pilote hors pair, d'une rare audace et d'une habileté exceptionnelle. A fait preuve au cours des grandes épreuves aériennes notamment du circuit des capitales d'Europe, des plus belles qualités d'endurance et d'énergie ; venait d'être inscrit au tableau de concours pour la Médaille militaire. A trouvé la mort en service aérien, le 27 octobre 1926. »

Au 209

Le banquet annuel des anciens du 207^e d'infanterie a été fixé au dimanche 19 décembre.

Pendu

La dame Rigal, 72 ans, propriétaire au hameau de Frayssinet, près Lacapelle (Cahors), a été trouvée dans la journée de lundi, pendu à un gond de la porte de sa chambre.

Cette femme avait profité de ce que son mari s'était rendu à Cahors pour mettre son projet à exécution.

On ignore les vrais motifs de ce suicide. Mais on savait que la femme Rigal souffrait, était en proie à des accès de mélancolie, notamment depuis la mort d'un fils.

Du reste, elle avait manifesté, dit-on, plusieurs fois, l'intention de se tuer.

C'est son mari qui en rentrant de Cahors a trouvé le cadavre de sa femme. La police a fait les constatations d'usage.

Procès-Verbal

Lundi, M. le Commissaire de police a dressé procès-verbal contre excès de vitesse contre le propriétaire d'un side-car.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DU 28 NOVEMBRE 1926
CAUSSE bat CAHORS par 9 à 6

Le Comité de Rugby laisse aux « Correspondants Sportifs » le soin de raconter, comme il convient, cette rencontre. Son rôle est de parler, sur-le-champ, en respect des adversaires, d'ores et déjà, qu'une telle décision ne clôt certes pas les espoirs de l'A. C. Loim de là !

Mais il incombe au Comité le devoir primordial, de remercier les 15 athlètes qui par leur valeur, et leur énergie, permirent à l'Aviron la magnifique exhibition de dimanche.

Bien qu'amputés de deux excellents joueurs, parmi lesquels leur capitaine, ils apportèrent à la défense de leurs couleurs un indéniable courage et tirent par deux fois passer sur leur Stadium le souffle des défaites.

Le Comité remercie chaleureusement les 300 Cadurciens qui se déplacèrent dimanche et vinrent apporter à nos hommes l'appui moral et réconfortant de leur présence et de leurs applaudissements.

Quand 300 personnes s'en vont ainsi, pour l'amour du Sport et du Club seulement, soutenir une équipe, on peut hautement affirmer que cette équipe en vaut la peine et mérite une telle affection.

De tels résultats ne s'acquiescent pas par l'enrôlement coûteux de joueurs sélectionnés dans toute une région. Ceux-là n'accaparent jamais la sollicitude de leurs compatriotes d'occasion et momentanés. Les vrais amateurs seuls obtiennent ces engagements et ces faveurs encouragées.

Merci donc à tous.

Le Comité se met à l'œuvre pour préparer le Championnat du 5 décembre à Cahors, où l'Aviron rencontrera le « Carmaux Olympique », un bien redoutable rival.

Cette rencontre sera décisive pour l'Aviron, qui, si les événements s'en mêlent, peut aspirer encore à la place première de la poule.

L'équipe première, après la dure partie d'hier, affrontera sans appréhension les « Carmaux » à qui nous souhaitons par avance la bienvenue.

Il faut que Dimanche, 5 décembre le Stade soit littéralement comble. Il le sera.

Il faut encore que chacun observe ce jour-là les strictes consignes qui seront données.

Dimanche 5 Décembre 1926 à Cahors Championnat OLYMPIQUE DE CARMAUX contre CAHORS

A SOULLIAC
Dimanche à 2 heures, l'Union Sportive Soulligaise s'est rencontrée sur son terrain de la Frégère, en match amical, avec l'équipe de Brancelles (Corrèze). Soulliac a remporté la victoire par 40 points à 3.

Dans l'équipe de Soulliac, bien entraînée, ont été remarqués, Prévôt, Lasfargues, Sclafert, Peyronnet, Edmond Bonnet. Les avants enrayèrent facilement les attaques de l'adversaire et ouvrirent sur leurs trois-quarts qui marquèrent la plupart des essais.

Dans l'équipe de Brancelles, les joueurs semblèrent ignorer l'esprit d'équipe, et le jeu à la main ; mais ils se distinguèrent dans les dribblings.

Bon arbitrage de MM. Delclau et Bros. Dimanche, H. S. S. (1) se rendra à Saint-Céré, et l'équipe 2 recevra, sur le nouveau terrain de Pondalhan, le Racing-Club Martelais (1).

A MONTEUCQ
Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

Veuillez vous avoir l'obligeance d'insérer dans le « Journal du Lot » à la rubrique : *Monteucq*, la communication suivante :

Je suis heureux d'apprendre la naissance d'une société sportive dans notre ville. L'Union Sportive Monteucquoise a été honorée à sa présidence par M. le Maire, conseiller général, le D^r Peindries ; M. Garrigou, instituteur et Sénat-

rens, négociant, en sont vice-présidents ; M. Boyer, instituteur, secrétaire ; M. Lespinois, trésorier ; M. Janicot, percepteur et M. Mazet, négociant, membres.

Tous ces messieurs se sont groupés pour essayer de former dans notre ville un noyau d'athlètes susceptibles de représenter la localité dans des compétitions futures, ces sportsmen serviront d'exemple aux jeunes et leur diront : « Suivez notre chemin, c'est celui de la santé, de la gaieté, continuez la voie que l'on vous a tracée. »

A ces messieurs je dis sincèrement merci, car ils ont essayé de remettre au nid de jeunes oiseaux qui allaient désorientés, faute de le trouver assez doux. En effet, pas de distractions, saines et plaisantes, les dimanches d'hiver à Monteucq, rien pour dérider cette jeunesse pétulante après une semaine de labeur. Par ce procédé, vous avez trouvé le palliatif à ces envolées de la jeunesse vers d'autres localités plus en progrès sur les distractions modernes. Et ce palliatif, c'est le sport, l'éducation physique, qui faits rationnellement, avec méthode, donnent à tous la santé, la souplesse, la force. Je dis encore une fois bravo pour le Comité de l'Union Sportive Monteucquoise.

Jeunes gens de Monteucq et des environs, on vient de vous donner un ami capable de vous divertir, de vous faire passer agréablement un dimanche et cela à peu de frais. Cet ami, c'est la société sportive qui vient d'être fondée il y a quelques jours. Fréquentez-le et vous serez sûr avec lui de n'acquiescer que de bons principes. Au physique, amélioration de votre santé, par l'entraînement ; au moral, amélioration de vos idées par de saines réjouissances ; quel bon dérivatif après le travail de la semaine, de pouvoir vous délasser dans une partie courtoise de football ou de faire en plein air une bonne leçon d'éducation physique. Ce groupement sportif a été créé à votre intention, accourez-y et venez-y nombreux, ce sera le meilleur moyen de resserrer votre camaraderie et de solidifier les fondations nécessaires pour la bonne marche d'une société où vous n'apprendrez que le bien.

Un ami

Réunion

Nous rappelons aux camarades des classes 1896, 97, 98, que la réunion aura lieu jeudi soir à 8 heures 1/2, au Café de Bordeaux, pour l'organisation d'un banquet fraternel.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 15 au 20 novembre 1926, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 3 femmes.
Interlocaux : 15 hommes.
En extra : 1 homme.
Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 2 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 2 femmes.

Chronique des Théâtres

MON CURÉ CHEZ LES RICHES

Les représentations de *Mon Curé chez les Riches* qui seront données au « Palais des Fêtes » demain mercredi et après-demain jeudi en matinée et en soirée seront de véritables représentations de gala. Au théâtre, cette œuvre a fait les délices du public, au cinéma elle est plus amusante encore parce qu'il est des scènes que l'on ne peut pas donner mieux qu'au cinéma. *Mon Curé chez les Riches*, de Clément Vautel, est le film le plus divertissant, le plus gai, le plus amusant qui ait été donné à l'écran. Allez au « Palais des Fêtes » demain et après-demain vous ne le regretterez pas. Retenez vos places à l'avance. — Location comme d'usage.

AVIS

En prévision DES GELÉES la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS (Gaz et Electricité) attire l'attention de ses Abonnés sur les précautions à prendre pour les compteurs à gaz qui sont exposés au froid.

Ces appareils doivent être protégés à l'aide de vieilles couvertures, paille, etc., et, au besoin, l'eau du compteur doit être additionnée d'alcool.

Dans ce dernier cas prévenir la Compagnie qui enverra un agent pour procéder à cette opération.

— Il est également rappelé aux Abonnés que les fréquents observations de branchements se produisent lors des changements brusques de température. Les Abonnés sont priés de prévenir la Compagnie dès qu'ils constatent une anomalie dans la marche de leurs appareils.

Arrondissement de Cahors

Bélaye

Conseil municipal. — Le Conseil réuni le 21 novembre, s'est occupé des affaires suivantes :

1^o Il a formé la liste de proposition pour la nomination des répartiteurs pour 1927 ;

2^o Il a délégué M. Cler Edouard pour aider le Maire dans la révision de la liste électorale et MM. Poissac Alfred et Labie Ferdinand pour être adjoints à la Commission de révision et juger les réclamations.

3^o Il a ensuite accordé l'assistance à deux femmes en couches.

Feire. — La foire de la Ste-Catherine, si belle autrefois, se perd. Le percepteur attire encore quelques contributeurs et le Café et Bal Gipoulou attire beaucoup de jeunesse. On a dansé cette année jusqu'à une heure très avancée de la nuit, aux sons harmonieux de l'orchestre Faustre.

Douelle

Déclarations de récolte. — Les déclarations de récolte pour l'année courante, closes le 15 novembre, ont donné les résultats suivants :

Déclarations reçues : 178 contre 205 en 1925.
Superficie plantée en vignes : 263 hectares contre 261.
Vin produit en 1926 : 3.065 hectolitres contre 8.249 en 1925.
Stock antérieur : 72 hl. 60.
Ainsi qu'on le voit par ces chiffres la

récolte de cette année ne dépasse guère le tiers de la précédente. En revanche le vin est de qualité supérieure et les prix élevés allégueront légèrement le déficit constaté.

Floressas

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 21 novembre, à neuf heures et demi du matin, en session ordinaire, sous la présidence de M. G. Brugalières, adjoint, par suite de l'absence de M. J. Brugalières maire, qui légèrement souffrant, s'était excusé de ne pouvoir assister à la séance.

La liste de propositions des répartiteurs pour 1927 est dressée. Elle comprend 12 noms d'habitants de la commune et 8 forains.

M. E. Loussert est désigné pour faire partie de la commission des listes électorales, et MM. Varennes et Vessie jugeront les réclamations.

Une délibération, demandant à M. le préfet du Lot d'approuver une modification d'un crédit figurant au budget supplémentaire de 1926, est émise.

Cette modification permettra de trouver les fonds nécessaires au paiement des travaux des réparations projetées au monument de la place publique.

En séance privée, le conseil accepte une demande d'assistance aux femmes en couches et une demande d'assistance médicale gratuite : demandes que la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance réunie avant la séance du conseil municipal, avait déjà examinées et approuvées.

Concours de tir. — Le concours de tir organisé par l'Union sportive sérognacoise, à l'occasion de la fête locale de Floressas, a été continué dimanche dernier 21 novembre. Il a obtenu un grand succès. Plus de 150 tireurs de toutes les régions y ont pris part. En voici le palmarès :

1^{er} prix, Ferdinand Rouquet, de Floressas ; 2^e prix, René Roux, de Floressas ; 3^e prix, Gaston Jurquet, au Boulvé ; 4^e prix, Albert Riché, à Sérignac ; 5^e prix, Aussel, maire de Fagnac ; 6^e prix, Dieu dé, à Puy-Evêque ; 7^e prix, Gabriel Bouyssou, au Boulvé ; 8^e prix, Marcel Garrigou, à Sérignac ; 9^e prix, Gabriel Roux à Floressas ; 10^e prix, Léo Caumont, au Boulvé.

A tous, nos sincères félicitations.

Vire

Visite à une ferme modèle. — Dimanche dernier, dans l'après-midi, le centre post-scolaire agricole de Vire avait organisé, sous la direction de M. Alis, notre dévoué instituteur, une visite au domaine de Réaux, à 1.500 m. au S.-O. de Sérignac, sur la route de St-Matré.

Nous quittions la route au village de Larroque pour nous engager dans un chemin qui serpente au flanc du coteau, caché sous une voûte de verdure. La ferme a un autre débouché vers le N.-E., dans la vallée qui s'ouvre vers Ségos et le Boulvé.

Durant le trajet, des plaques indicatrices judicieusement posées nous disent déjà qu'à Réaux règnent l'ordre et la méthode. Il semble d'ailleurs que tout soit pour nous surprendre.

Nous sommes dans la Causse et voici que l'eau apparaît partout : ici une fontaine, là un lavoir ; huit sources sont disséminées dans la propriété. D'une magnifique allée de marronniers, nous débouchons dans la ferme. Elle comprend : la maison d'habitation, qui a l'aspect d'un chalet avec ses tuiles rouges et ses cheminées de tôle, la grange au Sud, le poulailler et autres dépendances au S.-O. En pénétrant dans la cour, on éprouve une sensation de bien-être. L'œil est frappé par l'aspect gai et rustique de cette habitation campêtre isolée dans le creux du vallon, n'ayant comme vue que le ciel bleu au-dessus de nos têtes et les coteaux boisés de vieux chênes et de taillis.

Voilà le poulailler. De grosses poules blanches, de pure race gâtinaise, picotent le gravier de la cour. Chaque tête est marquée par rang d'âge avec des anneaux verts ou rouges. A trois ans, une poule est réformée, n'étant plus reconnue comme poule par son propriétaire. Certains sont déjà à l'engrais dans des épinettes ; elles fourniront un plat fin et recherché.

Voilà le grenier aux grains aménagé au Nord de la grange. Il est bien aéré, bien éclairé, entouré de zinc pour éviter la visite des rongeurs.

On contournait le bâtiment clôturé par un jeu adroit de barrières.

Nous arrivons à l'atelier. La pharmacie vétérinaire y est installée ; les harmaux sont soigneusement rangés, chaque outil a sa place minutieusement indiquée par son profil peint sur les étagères : « Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place ». C'est une plaque fixée au-dessus de nos têtes qui porte cette maxime qui a reçu son application ici.

Un grand portail face à l'Est donne accès dans l'écurie, où l'air pur et la lumière pénètrent à flots. Quelle propreté ! Ce cri s'échappe instinctivement de toutes nos bouches. Murs, plafonds, bas-floches, râteliers ont été soigneusement blanchis à la chaux ; en face chaque tête, une pancarte nous indique : son nom, son âge, ses origines ; ici, trois forts juments percheronnes nous regardent de leur œil doux et paisible, tandis que le hennissement d'une jument de sang semble nous saluer. C'est César, magnifique taureau limousin, qui voisine avec deux énormes bœufs garonnais à l'air majestueux ; ce sont deux belles bretonnes qui donnent du lait en abondance ; deux génisses, beaux spécimens de la race du Quercy ; trois jeunes vœux qui viennent à l'instinct de rentrer du pâturage. Toutes ces bêtes font notre admiration, tant par leur sélection que par la façon dont elles sont soignées et entretenues. Elles reposent sur un parquet cimenté ; le fumier est enlevé matin et soir et il suffit de voir le gros tas aux formes géométriques pour se convaincre que ce nouveau procédé donne autant de fumier que l'ancien « coustier » des fermes de la région.

Le purin est soigneusement drainé et conduit dans une vaste purinière étanche, d'où on le transporte dans les prairies au moyen d'une tonne.

Un mot en passant pour Fanny, belle jument noire dont le magnifique poulain âgé de 5 mois gambade autour de la maison.

Tout ici est ordre et méthode. L'idée directrice de M. Laroche a certainement été celle-ci : « Avec de l'ordre et de la méthode, il ne doit y avoir ni perte de temps, ni perte de matériel ; le minimum de frais pour le maximum de rendement. »

Nous nous rendons d'ailleurs compte, peu de temps après, que dans les cultures, les directives sont les mêmes. Un vaste hangar abrite un outillage très moderne : moissonneuse-lieuse, semoir, pulvérisateur à disques, voisinant avec des brabants, des herses articulées, etc., etc.

La propriété a une superficie de 57 hectares ; il y a deux ans qu'elle était à peu près complètement en friches.

Quoique le personnel soit très restreint ; MM. Laroche, un stagiaire et un valet ; la majeure partie des terres est déjà défrichée et mise en culture. Pour M. Henri Laroche, agriculteur courageux et intelligent, rien n'est impossible ; témoin le drainage d'une étendue de 2 à 3 hectares, qui depuis vingt ans, était envahie par les eaux et qui est dès à présent entièrement asséchée. Quel travail de Romain n'a-t-il pas fallu fournir !

La culture des céréales est faite à Réaux d'après les plus récentes données du progrès agricole.

La propriété produit même, année moyenne de 70 à 80 hl. de vin. Sur le bord du ruisseau, de vastes prairies soigneusement entourées de fils barbelés montés sur des piquets en ciment armé, permettent aux bêtes de pâturer en toute tranquillité.

Une impression très nette se dégage de cette visite : on peut comparer la propriété de M. Laroche à une véritable usine où tout est méticuleusement étudié et minutieusement appliqué.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

Nous ne pouvons retenir un cri d'admiration à la vue de ces splendides collections de ferronneries antiques, de ces meubles régionaux, véritables merveilles de bon goût, de ces vaisselles d'émail ou de porcelaine.

Notre excursion se termina par une visite au splendide musée de M. Laroche père.

Si M. Laroche fils est un agriculteur dans l'âme, M. Laroche père est un artiste, un collectionneur avisé, fervent admirateur de tous ces travaux d'autrefois, chefs-d'œuvre d'art et de patience.

MEUBLES BOUZERAND BERNÉS

31, rue Nationale, Cahors

CHAMBRES --- SALLES A MANGER CABINETS DE TRAVAIL

Avons à domicile par camions dans la région

Les forains nombreux, furent contents de leur journée.

Les acheteurs et expéditeurs trouveront à la foire du mardi 7 décembre, une grande choix de bœufs, boureaux, brebis, agneaux et moutons.

Les poulets et les œufs y seront très demandés.

La foire de Frayssinet tend à devenir une des plus importantes de la région.

St-Sozy

Etat civil. — Nous apprenons les naissances de Jean-Louis Castagnié et de Georges-Marie-Jean Grenaille. Les parents de ces deux nouveaux-nés sont cultivateurs aux Pigeons section de Mayrac. Nous leur adressons nos félicitations. Nous formons des vœux de prospérité et de bonne santé pour les mamans et de bonne santé pour les bébé.

Chambre des Députés

Séance du 27 novembre

Soir

La Chambre continue la discussion du budget de la Guerre. Les chapitres sont votés. M. Duclos demande le renvoi du chapitre 28 relatif au crédit pour la gendarmerie. Le renvoi est repoussé par 413 voix contre 152.

La Chambre vote les chapitres relatifs aux établissements aéronautiques et à l'alimentation de la troupe. Le renvoi du chapitre relatif aux conseils de guerre est repoussé par 373 voix contre 195. Le renvoi du chapitre relatif aux établissements pénitentiaires est repoussé par 364 voix contre 200. Les divers chapitres et l'ensemble du budget de la guerre sont votés.

Séance du 28 novembre

MATIN

La Chambre discute le budget de l'aéronautique. M. Flandin ne croit pas que la suppression du sous-secrétariat d'Etat de l'aéronautique permette de réaliser des économies. Après diverses observations auxquelles répond M. Bokanowski, le budget de l'aéronautique est voté.

Séances du 29 novembre 1926

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Gautier proteste contre la non-réintégration des cheminots révoqués en 1920. Le ministre des travaux publics dit qu'une commission étudiera cette question.

M. Gautier se plaint de ce que les interventions pour le perfectionnement des signaux ne sont pas prises en considération. Le ministre dit qu'il fera faire de nouveaux essais.

Dans la séance de l'après-midi, on reprend la discussion du budget des travaux publics. Le ministre fait des déclarations au sujet des mesures à prendre pour la sécurité des voyageurs et la réintégration des cheminots révoqués ; il dit que les démarches faites auprès des compagnies ont échoué.

La réunion générale est close. Les chapitres sont votés ainsi que l'ensemble du budget des travaux publics.

M. Fournier demande à interpellier sur le refus par le Gouvernement d'autoriser les fonctionnaires à tenir ces jours-ci leur congrès syndical.

M. Poincaré demande le renvoi de cette interpellation après le budget. Le renvoi est voté par 360 voix contre 200.

Dans la séance de nuit, la Chambre discute le budget des affaires étrangères. MM. Cachin, Renaud, Fontanié présentent diverses observations.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve GARRIGUES ;
Monsieur et Madame DELMAS et leur fils ;

Les familles DÉGAND, QUERCY et PINÈDE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve PONS

A PARIS

Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAC Téléphone
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92
Propriétaire

Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

LES PILULES DU LABOUREUR
sont préparées avec l'extrait d'un des
plantes qui composent LA TISANE DU
LABOUREUR. Ces deux produits sont le
remède souverain contre la CONSTIPATION.

Tisane du Laboureur Pilules du Laboureur
1 fr. 25 (toute impôt en plus 4 fr. la boîte impôt en plus
DANS TOUTES LES PHARMACIES

Préparation et Vente en gros : BASSOLS-DUMAYNE
Pharmacie à Perpignan
Envoi d'une boîte échantillon contre 1 fr. 10
en timbres-postes

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

Entrevue Briand-Chamberlain-Mussolini
De Londres. — Le « Daily Herald » dit que, maintenant, il est définitivement arrêté qu'une rencontre aura lieu entre MM. Briand, Chamberlain et Mussolini, aussitôt après la session de Genève.

Cette rencontre aura lieu à Stresa ou à Baveno.

Le « Daily Herald » ajoute que M. Stresemann y a été invité et

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la semaine

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include Fonds d'Etat, Crédit National, Crédit Foncier, and various bonds.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include Communes, Foncières, and various bonds.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 29 nov., Cours du 27 nov. Rows include various bonds and interest rates.

(18,5 x 24,5), 4 planches hors-texte en couleurs et nombreuses gravures en noir. Broché 8 fr. Relié 14 fr. Chez tous les libraires.

Dans la collection Plume et Crayon paraît cette année André Le Meunier, de G. Fraipont. C'est l'histoire d'un brave enfant travailleur qui ne se laisse pas abattre par le malheur, et qui arrive à être le premier menuisier de son pays.

Les héros comiques, texte d'Emile Faguet, illustrations de Job. 1 volume (28x25,5) avec 27 planches en couleurs. Broché 12 fr. Cartonné 20 fr.

En vente chez tous les libraires. Envoi contre mandat-poste de 13 fr. 20 broché et 22 fr. relié, à H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris VI.

La librairie Laurens édite cette année pour la jeunesse un magnifique volume illustré de 27 planches en couleurs de Job, sur Les héros comiques.

Viennent de paraître, dans la collection Imagier française sur des thèmes français: Le chien de Brisquet, de Ch. Nodier, illustrations de H. Lanos; Cadet Rousselle, 1 album; Malbrough, 1 album; Le roi Dagobert, 1 album; texte de Faguet, illustrations de Job.

Le chien de Brisquet, de Ch. Nodier. Le conte si émouvant du grand écrivain méritait de figurer dans cette collection écrite pour l'enfance. En des planches et couleurs d'une magnifique venue, le maître Lanos fait revivre le bon bûcheron, ses enfants, la forêt neigeuse et cette leçon de dévouement.

Cadet Rousselle, illustration de Job texte de Faguet. Qui est plus populaire que Cadet Rousselle? En de belles planches en couleurs, l'artiste conte les aventures de ce héros; l'immortelle chanson est reproduite à côté.

Malbrough, illustration de Job, texte de Faguet. Voici le ridicule conquérant raillé par nos pères qui part en guerre et ne revient pas. Un amusant défilé de scènes pittoresques passent sous nos yeux.

Dagobert, illustrations de Job, texte de Faguet. Le vieux roi ne pouvait être oublié dans cette collection. L'artiste s'est appliqué à ressusciter cette figure si populaire, célébrée par une chanson encore plus populaire rééditée dans le texte.

Viennent de paraître: Fabliaux et Contes du Moyen Age, 100 illustrations en noir et 8 en couleurs de A. Robida. Un volume (28 x 22,5). Broché 15 fr. Relié 30 fr.

La librairie Laurens amène cette année, ses jeunes lecteurs vers le Moyen Age, en éditant Fabliaux et Contes du Moyen-Age, illustrés par le maître Robida.

La librairie H. Laurens édite cette année dans la collection Leçons de Choses du Petit Coloriste: L'Europe, par Henri Morin. 1 album (21x26,5), 8 planches en couleurs.

Leçon de Choses du Petit Coloriste: L'Europe, par Henri Morin. L'artiste amène nos jeunes lecteurs en Europe et leur fait visiter la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et tous les pays qui font la richesse et le charme de cette partie du monde.

André Le Meunier, texte et dessins de G. Fraipont. Un volume (18,5 x 24,5), 4 planches hors-texte en couleurs et nombreuses gravures en noir.

BOUCLE MOHAIR 40 nuances pour bérets Chenille Paillette Visca Mohair Soies, Laines, 73, rue Réaumur, PARIS

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

AVIS La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle tient à la disposition du Public des Obligations 3 0/0 de 500 francs, type 1921.

Obligations 6 0/0 de 500 francs, type 1921. Bons 6 0/0 de 500 francs remboursables le 15 février 1929.

Bons 7 0/0 de 500 francs amortissables de 1926 à 1935. Pour tous renseignements, s'adresser aux gares du réseau ou au Service des Titres de la Compagnie d'Orléans, 8, rue de Londres, à Paris (9°).

VENTE DE CARTES POSTALES Reproductions d'affiches illustrées La Compagnie d'Orléans vient de rééditer les deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès auprès du public.

Ces cartes sont mises en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 francs la pochette, de 10 sujets chacune: 1° Série: Les Châteaux de la Loire.

2° Série: Sites et Monuments Célèbres du Réseau d'Orléans. Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 15 par série au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIII°).

L'Amérique du Sud Via Bordeaux Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane.

L'Amérique du Sud Via Bordeaux Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux. Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane.

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir: 1° Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2° Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. Des Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quotidien, trajet dans la même journée (billets à Paris: à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines).

3° Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Toulouse, voie aérienne de Toulouse à Casablanca. Billets de chemin de fer et d'avion délivrés conjointement à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et dans diverses gares de son Réseau.

4° Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca, trajet par voie ferrée ou par avion; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

5° Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca, trajet par voie ferrée ou par avion; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

6° Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca, trajet par voie ferrée ou par avion; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

7° Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca, trajet par voie ferrée ou par avion; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

8° Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca, trajet par voie ferrée ou par avion; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

ETUDE DE M. François SÉGUY Avoué près le Tribunal civil du Lot, rue Saint-Pierre, à Cahors

Par acte passé devant Maître Georges VAILLANT, notaire à Toulouse, le quatre août mil neuf cent vingt-six, enregistré au dit Toulouse le jour suivant, volume cent quatre-vingt-quatorze, folio cent quatorze, case neuf, Monsieur James-ISMAËL FAUCHER, comptable, demeurant à Paris, Place d'Italie, numéro cinq, et Monsieur Albert-René FAUCHER, métreur-vérificateur, demeurant à Epannes (Deux-Sèvres), tous deux acceptant conjointement et solidairement,

ont acquis de Monsieur René-Marie-Raymond-Paul GOUBEAU, docteur en médecine, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, et de Madame Marie-Jeanne GALIBERT, sans profession, épouse du dit docteur GOUBEAU, demeurant ensemble au Manoir de Belbous, à Soturac (Lot), le docteur GOUBEAU, né à Ste-Maure, arrondissement de Châtillon (Indre-et-Loire), le vingt-deuxième mil huit cent vingt-deux, Madame GOUBEAU, née à Aurillac, le treize décembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

une propriété dénommée « domaine de Belbous », sise à Soturac (Lot), et par extension sur la commune de St-Martin-le-Redon, pour une contenance approximative de quarante-cinq hectares, avec ses tenans et aboutissants, et comprenant: 1° Un corps de biens consistant en château, formant demeure de Maître, maison de colon, bâtiments d'exploitation, est-à-dire, grange, écurie, chai, hangars, four et étables; un jardin, terres labourables, prés, bois, vignes et friches, appelé: « Las Taurelles »; ferme de la côte de Cavagnac, « Belbous », « Monteyrol », « La Garenne », « La Combe », « Bastier », et la « Brugale », paraissant figurer au plan cadastral, sous les numéros quatre cent quinze (415), quatre cent seize (416), quatre cent dix-sept (417), quatre cent dix-huit (418), quatre cent soixante quatre partie (464 p.), quatre cent soixante-cinq (465), quatre cent soixante-six (466), quatre cent soixante-sept (467), quatre cent soixante-huit (468), quatre cent soixante-neuf (469), quatre cent soixante-dix partie (470 p.), quatre cent soixante-dix partie (470 p.), quatre cent soixante-treize partie (473 p.), quatre cent soixante-quatre (474), quatre cent soixante-cinq (475), quatre cent soixante-six (476), quatre cent soixante-sept (477), quatre cent soixante-huit (478), quatre cent soixante-neuf (479), quatre cent quatre-vingt (480), quatre cent quatre-vingt-un (481), quatre cent quatre-vingt-deux partie (482 p.), quatre cent quatre-vingt-trois (483), quatre cent quatre-vingt-quatre (484 p.), quatre cent quatre-vingt-cinq (485 p.), quatre cent quatre-vingt-six (486), quatre cent quatre-vingt-sept (487), cinq cent (501), cinq cent deux (502), cinq cent trois (503), cinq cent sept (507), cinq cent huit (508), cinq cent neuf (509), cinq cent dix partie (510 p.), cinq cent onze (511), cinq cent douze (512), cinq cent treize (513), cinq cent quatorze (514), six cent vingt-cinq (625), six cent vingt-six (626), six cent vingt-sept (627), de la section C, confrontant, dans son ensemble: au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

2° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

3° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

4° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

5° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

6° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

7° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

8° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

9° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

10° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

11° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

12° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

13° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

14° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

15° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

16° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

17° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

18° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

19° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

20° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

21° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

22° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

23° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

24° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

25° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

26° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

27° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

28° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

29° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

30° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

31° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

32° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

33° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

34° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

35° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

36° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

37° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

38° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

39° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

40° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;

41° Un bois appelé Castanet, figurant au cadastre, sous les numéros quatre cent vingt-neuf partie (429 p.) et quatre cent trente (430), de la section C, et confrontant au nord, le chemin de Cavagnac à St-Martin, à Rigaladas, Martinet, Bru, Rigal, veuve Bernard, Guillard, Laporte, Rigal, Bru, Viennet, Roche, Chemin, Laverne, veuve Lasgagnes, Roche Hippolyte, Lavergne, Lafargue, Francés, Leygues, Calmon, Chalmou, Mourgues, Escande et Bessières;